



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-75-2013

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2013, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones**

Ce règlement a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par la MRC Brome-Missisquoi, le 21 mai 2013.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 29 mai 2013.

La greffière adjointe,

Luz Maricela Coello, LL.B.